

Les temps du social

Bulletin de l'APREHTS

Hommage à Emile Temime

Nous tenons à rendre hommage au grand historien Emile Temime qui nous a quitté il y a quelques semaines. Il nous avait fait l'honneur d'une conférence lors d'un Forum-Mémoire le 12 mai 2001 consacré au travail social. A ce propos Emile Témime avait, en quelques phrases, établi la différence qui existe entre Mémoire et Histoire :

« On confond constamment commémoration et travail de l'historien. Or, il ne faut pas que les historiens deviennent la caution qui donne de la valeur aux mémorialistes...La mémoire collective étant formée de celle de chaque individu qui est sensiblement différente pour chacun, n'est pas toujours vraie, elle part du vécu individuel. Le travail de l'historien est différent, il consiste en une remise en scène de l'histoire vécue, à analyser l'ensemble des données à partir des témoignages (les témoignages actuels sont ceux des gens déjà âgés qui nous ont adressé à une personne particulièrement concernée) du ressenti, des conditions de travail, des lieux de travail ; à partir des toutes ces données, on approche de la réalité de la mémoire; mais il manque des éléments, qu'on ne peut rassembler que par le recours aux archives. ».

Par ailleurs, en évoquant le problème de la conservation des archives ouvrières il nous avait rappelé l'importance de l'histoire orale et son apport irremplaçable pour la connaissance des faits sociaux et des acteurs qui ne laissent pas de traces écrites. Il faisait ainsi le lien entre nos méthodes de recherches sur le travail social et les méthodes de l'histoire sociale. Il mettait en garde contre la disparition des archives de l'époque contemporaine, surtout celles concernant la vie quotidienne, détruites par inadvertance ou tout simplement parce que cette vie quotidienne n'intéresse pas nos contemporains. Elle est pourtant essentielle pour comprendre une époque et les évolutions qui ont suivi. :

« Le document d'archive pour l'historien est le matériau élémentaire indispensable pour recréer une mémoire collective. Bien sûr, c'est aussi

indispensable et c'est aussi élémentaire pour exercer notre métier d'historien, nous sommes formés pour ça. Nous allons faire ce travail, mais, si vous voulez, le document d'archive représente une explication de notre propre existence ou une explication de la mémoire collective, en fait une explication de l'existence collective. »

L'œuvre d'Emile Témime s'avère indispensable pour comprendre le contexte marseillais façonné par l'immigration et la Méditerranée. Les quatre tomes de « Migrations » qu'il a dirigés, les ouvrages consacrés à la guerre d'Espagne, aux ouvriers de l'île Seguin, sans compter ses nombreux articles, sont autant de références pour tous ceux qui travaillent comme nous sur l'histoire du travail social qui ne peut être détachée de son contexte social et politique.

Au-delà de cet hommage à l'érudit, au grand historien, nous nous souviendrons de sa disponibilité souriante, de l'acuité de son regard et de sa malicieuse bienveillance.

En ce début janvier, les rédacteurs de la revue vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année, en espérant que l'an 2009 répondra à vos souhaits. Pour notre part nous continuerons à vous proposer deux fois par an un numéro de « *Temps du Social* » contenant des textes originaux et des commentaires bibliographiques que vous pourrez également retrouver sur notre site Web : <http://pagesperso-orange.fr/aprehts/>.

Paul ALLARD
Président de l'APREHTS

L'alternance, colonne vertébrale des formations en travail social

Mon intervention a pour objectif de montrer comment le modèle d'alternance a été construit dans les formations en travail social au terme d'un processus d'un peu plus d'un siècle. Ce sera donc une intervention plus située dans le champ de l'histoire que dans celui de la pédagogie. Après avoir abordé la « préhistoire » de l'introduction de l'alternance dans ces formations (dans la première moitié du XX^e siècle), j'aborderai les piliers sur lesquels cette alternance s'est construite après 1945 et je donnerai quelques éléments descriptifs du modèle. Je terminerai en présentant quelques interrogations sur le présent de l'alternance en France et sur les formations en travail social en Europe.

1. La construction de l'alternance en travail social (1900 – 1945)

Le début du XX^e siècle connaît le passage de la charité, porté par des « dames patronnesses » issues de l'aristocratie et de la bourgeoisie, à l'action sociale porté par des femmes qui deviendront les premières professionnelles du travail social, professionnelles qui commenceront à être formées dans les premières écoles..

Dès que se mettent en place ces premières formations en travail social, dans la période précédant 1914, l'alternance entre des temps d'enseignement théorique et des temps d'activité pratique est mise en place. C'est un modèle original par rapport à ce qui se faisait dans les formations à visée professionnelle. Certes il existait depuis des siècles une formation professionnelle construite sur l'apprentissage : dans ce modèle l'apprenti apprend lentement en imitant son maître, les connaissances et les manières de faire sont transmises directement de maître à apprenti. C'est le modèle du compagnonnage très répandu parmi les métiers manuels qualifiés. Dans les champs professionnels plus qualifiés, comme par exemple les médecins, il existe aussi une phase de pratique dans le processus de formation. Cette pratique généralement se situe en fin de la formation théorique : elle est le moment d'application de la théorie apprise au préalable. Les connaissances sont acquises dans les cours et elles sont mises en œuvre dans le « stage ».

Or, dans les premières écoles de travail social du début des années 1900, on ne trouve ni le modèle de l'apprentissage ni le « modèle centré sur les acquisitions » pour reprendre une typologie des modèles de formation élaborée par Gilles FERRY.¹ Il y a toujours une alternance dans le temps entre l'enseignement et la pratique, parfois au cours de la même journée. Cette dernière modalité d'alternance se retrouve essentiellement dans les institutions qui sont à la fois des structures d'intervention et des structures de formation. Il en est ainsi de l'Ecole de Formation Sociale créé en 1908 par l'Union Familiale, école qui forme des « éducatrices » ; les élèves qui suivent les formations pour le « brevet de jardin d'enfants » (9 mois) et pour le « brevet d'enseignement ménager populaire » (9 mois après les 9 mois de jardin d'enfants) participent chaque jour aux activités de l'Union Familiale qui a ouvert un jardin d'enfant et des cours d'enseignement ménager (pour les femmes et les filles)² dans le 11^e arrondissement de Paris. Cette alternance quotidienne se retrouvera dans la formation des infirmières mise en place par ce qui allait devenir bien plus tard l'I.T.S.R.S. de Montrouge (Institut de travail social et recherche sociale) ; à sa création en 1900 le programme quotidien des élèves est le suivant : « lever à 6h. 30, petit déjeuner à 7h. 45, 8h. 15 départ pour l'hôpital, 12h. 45 déjeuner. Jusqu'à

¹ FERRY Gilles 1987 *Le trajet de formation* Paris Dunod Coll. Sciences de l'éducation

² *Bulletin mensuel de l'Union Familiale* n° 84 octobre 1910

17h. travail personnel (thé servi à 16h.). De 17h. à 18h. cours, Dîner à 19h. 15, coucher à 21h. »³

L'autre formule est plus classique : il y a des périodes de pratiques et des périodes d'enseignement en des lieux séparés; les pratiques se font dans les œuvres existantes où, bien souvent, les élèves se retrouvent seules dans l'action car les intervenantes sont rares. Ces pratiques se déroulent dans le cadre de stages qui sont distingués des visites d'institutions et œuvres. Nous avons peu d'éléments sur l'éventuelle intégration théorie – pratique dans les écoles. Le seul élément dont nous disposons ce sont quelques allusions aux contenus des « cercles d'études » mis en place dans le cursus de formation des « promotrices » - les futures assistantes sociales – à l'Ecole Normale Sociale (créée en 1911). Dans ces cercles il semblerait que les observations et actions des élèves aient été confrontées à la doctrine sociale de l'Eglise (encyclique « Rerum Novarum » 1891).

Cette formation structurée par l'alternance se construit ainsi sans doute d'une part parce qu'il n'y a pas un corps constitué de savoirs à transmettre (les savoirs sont le droit et la médecine) et, d'autre part, les savoirs faire tiennent une place importante. De plus, cette formation se développe en direction d'un public féminin en une période où les femmes n'ont pas vocation à accéder au savoir.

Après la première guerre mondiale, l'alternance dans les formations sociales et sanitaires se structure. Pour les « infirmières visiteuses d'hygiène sociale de la tuberculose » et les « infirmières visiteuses d'hygiène sociale de l'enfance » (décret de 1922), le programme type des écoles prévoit onze mois de stage pour la 1^{re} année mixte, ce qui suppose qu'il ne s'agit pas de mois à temps plein. Pour les formations des futures assistantes sociales, le comité d'entente (créée en 1924) commence à unifier les modalités d'organisation pédagogique qui prévoient globalement un mi temps formation un mi temps stages et visites. Certaines écoles organisent un stage probatoire avant l'entrée en formation ; l'Ecole des Surintendantes et l'Ecole Normale Sociale font faire ce stage probatoire en usine comme ouvrière. Mais c'est surtout la Première Conférence Internationale de Service Social (Paris juillet 1928) qui, à partir d'un échange entre les écoles de divers pays, va définir un modèle de formation des travailleurs sociaux qui, dans son architecture, se modifiera peu par la suite⁴.

Tout d'abord il est longuement insisté sur l'objectif de l'alternance. Pour le président du groupe de travail sur « rapports de la formation pratique et de l'enseignement théorique », le professeur CARR-SAUNDERS (Londres) l'organisation pédagogique « est très compliqué parce que nous essayons dans nos écoles de tisser la théorie et la pratique en un tout coordonné ». Apolline de GOURLET, directrice de l'Ecole d'Action Sociale (Levallois) insiste lourdement sur l'articulation théorie-pratique : « Je crois donc qu'il y a lieu non pas d'avoir un parallélisme, car ces malheureuses lignes parallèles qui ne se rencontrent jamais ne sauraient être le type des différentes activités de l'esprit et du cœur des travailleurs sociaux, mais qu'il faut, au contraire, que la théorie et la pratique se rencontrent, se croisent, s'entremêlent, se confondent, de façon à établir dans le travailleur social l'équilibre profond, vivant grâce auquel, sa foi en lui-même devenant forte, il pourra être un point d'appui pour ceux qui l'entourent ».

Trois conditions sont citées, sous des formes diverses, pour que cette articulation théorie – pratique soit efficace :

³ BOUQUET Brigitte « L'idéal républicain et le travail social, un exemple : l'origine de l'Institut de Montrouge » *Cahiers d'E.C.A.R.T.S.* n° 7 septembre 1989

⁴ « Première conférence internationale de service social Paris 8 – 13 juillet 1928 » Paris 1929 Volume II pp. 169-190. Cette conférence réunit près de 3 000 personnes venues d'une trentaine de pays.

- le stage est pour l'étudiante un lieu d'action et non de simple observation : il faut que « l'étudiante ne se contente pas d'observer le travail des autres mais qu'elle mette elle-même la main à la pâte » ((Mme H.N. REID Londres);
- parce que « la direction des écoles sociales est responsable de l'incorporation du travail pratique à la formation sociale (...) on doit demander à ces professeurs de l'école, à côté d'une formation scientifique approfondie, un contact étroit avec la pratique qui ne peut s'acquérir que par l'expérience personnelle du travail social » ; on trouve là l'idée de la formation des futures professionnelles par des anciennes professionnelles devenues formatrices (Mlle le Dr Charlotte DIETRICH Berlin);
- du côté des formateurs terrain une attente de compétence professionnelle élevée est affirmée « les personnes auxquelles la direction des élèves est confiée dans les centres de formation pratique doivent être elles-mêmes passées maîtres dans leur spécialité » (C. DIETRICH).

Les différentes préconisations exprimées lors de cette première conférence internationale vont se retrouver dans le diplôme d'Etat d'assistant et assistante de service social de 1932, premier diplôme national de travail social en France⁵. La formation est en quatre ans. Les deux premières années se déroulent dans l'école, avec des stages en alternance : « Deux journées entières par semaine sont réservées aux stages des élèves de 1^{re} année (14 heures par semaines au minimum). Les élèves de 2^e année accomplissent un stage de longue durée dans le même service pendant un mois entier au minimum. Les autres stages s'effectuent à raison de 3 jours entiers par semaine (21 heures) jusqu'à la fin du 2^e trimestre »⁶. Les deux dernières années sont consacrées à un « service probatoire » de deux ans, sous la responsabilité de l'école : « L'Ecole est responsable du « service probatoire » de ses élèves assistantes stagiaires de service social. La candidate reste inscrite pendant ses deux années de Service probatoire sur les contrôles de l'école qui continue à surveiller son travail et peut l'appeler, au cours de ces deux années, à tel exercice supplémentaire que le Conseil Technique peut juger nécessaire, sur la demande de la direction de l'Ecole ». Ces deux années de « service probatoire » s'achèvent par la présentation d'une « thèse » devant un jury d'Etat. Le décret de 1938 fusionnera les formations des infirmières visiteuses et des assistantes sociales, instaurant une première année commune entre infirmière et assistante sociale et limitant, pour ces dernières, la durée des études à trois ans. L'alternance est renforcée puisque les stages représentent près de la moitié de la durée de formation soit, pour les deuxième et troisième années, « quinze mois avec un minimum de présence de trois journées entières par semaine ».

Les écoles de monitrices d'enseignement ménager et de jardinières d'enfants, qui commencent à se développer dans les années 1930, construisent leur enseignement sur le même modèle de l'alternance.

Dans cette première période de formalisation des formations en travail social, antérieure à 1939, l'apprentissage des connaissances dispensées par l'école (enseignants et monitrices d'école) et l'apprentissage des pratiques dispensées par la monitrice de stage était plus juxtaposé que véritablement articulé. Ce qui était attendu des stages était à la fois une acquisition de savoir faire et une confrontation au « réel » de l'action sociale. Le stage était par exemple le lieu où l'étudiante pouvait confronter sa vision du social aux réalités du terrain, où elle pouvait vivre des expériences dans le champ professionnel. Le stage était en quelque sorte une mise à l'épreuve de la « vocation » de la future travailleuse sociale, surtout dans les

⁵ Ministère de la Santé Publique Direction de l'Assistance et de l'Hygiène Décret du 12 janvier 1932

⁶ Ministère de la Santé Publique Direction de l'Assistance et de l'Hygiène Règlement – type pour les Ecoles de Service Social sollicitant leur reconnaissance administrative (décret du 12 janvier 1932 art. 2)

situations de stage dit ouvrier où l'étudiante était plongée anonymement dans un milieu qui était loin du sien : les femmes ouvrières ou employées. Dans certains champs, le stage pouvait aussi être le lieu au sein duquel la future assistante sociale élaborait le projet de création d'un service social.

2. Le contexte de généralisation de l'alternance dans les formations qualifiantes en travail social

Après la deuxième guerre mondiale, la période qui s'ouvre va être marquée par la structuration des différentes professions du travail social et de leur formation. L'histoire des différentes professions a été bien décrites dans le livre de B. BOUQUET et E. JOVELIN⁷, je n'y reviendrai pas. Il ne faut pas oublier le contexte d'après guerre fortement marqué par les difficultés économiques et sociales, par les transformations politiques et, aussi, par la croyance au progrès économique et social, progrès qui allait permettre de surmonter les difficultés du moment.

En ce qui concerne les formations, une première remarque concernant les éducateurs spécialisés. Les premières écoles se créent en 1942 – 1943, elles reproduisent les formes d'alternance qui étaient celles des écoles sociales des années 1900. Certaines font partie d'institution de prise en charge d'enfants dits inadaptés, le lieu de pratique et le lieu de formation est le même et les étudiants passent de l'un à l'autre au cours de la journée. C'est le cas de l'école de Toulouse Saint Simon fondée par l'abbé PLAQUEVENT, école qui a fait l'objet d'une recherche historique : « L'essentiel de la formation se déroule sur le terrain, auprès d'enfants, par le contact direct, en remplissant des fonctions éducatives contrôlées. Outre les six heures de cours hebdomadaires, « le reste du temps ouvrable est consacré par les éducateurs stagiaires à l'observation des enfants, leur garde, leur toilette, leur surveillance à table, au dortoir, leur enseignement scolaire, la direction de leurs activités dirigées, des exercices rythmiques, de gymnastique, de chant, les jeux, les sports, les veillées, les soins d'infirmerie, les massages, les promenades, les occupations de sondage, de préapprentissage et en général toutes les activités commandées par le personnel titulaire ». Il s'agit là de l'ensemble des tâches quotidiennes de l'éducateur de cette époque.»⁸

D'autres écoles, comme celles de Montpellier (fondée dans la faculté de médecine par le professeur LAFON psychiatre) et de Montesson (qui a développé des pratiques de pédagogie active) à la même époque, ne sont pas organiquement liées à des « centres d'observation » ou des institutions d'hébergement, elles mettent donc en place un système de stage dans diverses institutions.

Mais ce qui a surtout marqué l'éducation spécialisée, c'est la formation en cours d'emploi : le faire précédait le savoir. Dans ce schéma la formation avait pour rôle de transformer la compétence, acquise sur le terrain, en qualification octroyée par l'école avec le diplôme, diplôme d'Etat à partir de 1967.

Les modalités de l'alternance dans les formations en travail social vont être marquées, du début des années 1950 jusqu'à nos jours, par un mouvement général de qualification qui touche toutes les branches d'activité de la nation et par un mouvement propre au travail social d'analyse des pratiques.

⁷ JOVELIN Emmanuel BOUQUET Brigitte 2005 *Histoire des métiers du social en France* Paris ASH Coll. ASH professionnels

⁸ JOVER Juliette, CAPUL Maurice, TIMSIT Patricia 1999 *L'enfance en difficultés dans la France des années 40 L'exemple de Toulouse Saint Simon* Ramonville Saint Agne Eres

Dans la logique de mise en place de système de garanties collectives pour les salariés, la reconnaissance de la qualification va être une thématique particulièrement forte dans les années 1945 et suivantes. En témoigne le statut de la fonction publique qui lie les carrières à des critères objectivables tels que ancienneté, réussite aux concours internes, système de grade et de corps. En témoigne également, concernant les ouvriers, les classifications PARODI qui s'appliquent à tous les secteurs industriels : les ouvriers sont classés en manœuvre 1 et manœuvre 2, en ouvrier spécialisé 1 et ouvrier spécialisé 2, ouvrier professionnel 1, 2, 3. Cette classification est, en principe, fondée sur des critères objectivables tels que durée nécessaire pour acquérir la compétence indispensable au poste (pour les manœuvres et les OS), tels que la formation professionnelle (CAP). Les conventions collectives vont toutes se construire sur un système de reconnaissance des qualifications.

Ce mouvement de reconnaissance des qualifications va se traduire, dans le champ du travail social, par une lutte incessante pour créer et obtenir la reconnaissance légale des diplômes, mouvement qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours. Pour ne prendre qu'un exemple, nous pouvons suivre ce mouvement chez les jardinières d'enfants, future éducatrice de jeunes enfants. Les premières écoles datent du début des années 1900. Ce n'est qu'en 1954 que le ministère de la santé et de la population crée un « comité consultatif des jardinières d'enfants » ayant pour rôle d'agréeer les centres de formations. Aussitôt deux groupements se forment et élaborent deux diplômes : le « diplôme des jardinières d'enfants » délivré par l'Union Nationale des Jardins d'Enfants Français (UNJEF) et le « diplôme des jardinières éducatrices » délivré par l'Association des Centres de Formation de Jardinières Educatrices (ACFJE). Ces deux associations fusionnent en 1967 pour former un le Comité d'Entente des Centres de Formation des Jardinières d'Enfants qui délivrera un diplôme unifié jusqu'à la création du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants en 1973. Les autres diplômes seront créés dans la même période : éducateurs spécialisés en 1967, moniteurs éducateurs en 1970, aide médico-psychologique en 1972, animateur en 1979.

Ce mouvement de reconnaissance de la qualification par le diplôme ne va pas mettre en péril l'alternance qui permet l'acquisition de compétence grâce à la pratique sur un terrain professionnel. La psychanalyse va être, en ce début des années 1950, le corpus théorique qui va éclairer, légitimer la confrontation à la pratique dans les stages. Le mouvement se structure fortement chez les assistantes sociales avec l'introduction, notamment par des séminaires internationaux organisés par l'O.N.U., du case work. Ce sera un mouvement d'analyse systématique de l'action et de soi dans l'action, en même temps que la construction d'une grille de lecture des situations rencontrées. La psychanalyse va également irriguer les autres professions sociales, les éducateurs et les jardinières d'enfants en particulier. Le résultat de cette « irrigation » va être de nouvelles attentes concernant les stages. On attendra du stagiaire non seulement qu'il apprenne, dans le lieu de stage, des savoirs faire mais aussi qu'il mette en œuvre l'analyse de ce faire et de soi dans ce faire. Cette analyse se fera grâce aux outils théoriques acquis dans le centre de formation et grâce aux modalités pédagogiques mises en place pour favoriser cette analyse.

3. Les grands traits du modèle

A partir des années 1950 va se construire lentement un modèle d'alternance que les divers diplômes d'Etat et leurs réformes successives vont confirmer. Nous allons en voir les principaux traits.

Le stage sa définition et les rapports école-terrain

Pour l'étudiant en travail social le stage est avant tout le moment et le lieu où il va commencer l'apprentissage de la pratique de la profession à la quelle il se destine. En ce sens la définition donnée, en 1973, par la directrice de l'Ecole de Service Social de Genève éclaire cet aspect ; elle définit ainsi le stage :

« L'apprentissage par l'étudiant de l'exercice de la profession par l'exercice de la profession dans un milieu où s'exerce la profession, avec l'aide d'un représentant de la profession, dans son double rôle de professionnel en activité et de formateur sur le terrain. Si cet objectif est général, il est aussi spécifique dans le sens où seul le stage permet à l'étudiant d'exercer la profession pour laquelle il se prépare durant tout son temps d'études. »⁹

Mais ce stage ne prend sens que comme un moment d'un cursus de formation se déroulant dans l'école et sous la responsabilité de cette dernière. Ce qui implique un certain type de rapports entre école et terrain de stage :

- La formation est une tout en se déroulant en des lieux différents, ce tout se tisse dans les apports réciproques éclairant les deux moments et lieux de formation
- Ecole et terrain de stage sont donc complémentaires, mais sous condition que la distinction entre les deux soit fortement marquée et que leur complémentarité n'aille pas jusqu'à la confusion des rôles. L'école n'est pas là pour juger la qualité de la pratique du terrain, elle est là pour apporter des outils d'analyse de cette pratique. Le terrain n'est pas là pour juger de la qualité des cours donnés à l'école, il est là pour permettre à la stagiaire de faire et de réfléchir sur son faire.

Si l'on peut affirmer que le stage permet à l'étudiant l'exercice de la profession dans le milieu où s'exerce cette profession, il faut bien marquer la distinction entre stagiaire et salarié : le stagiaire n'est pas sous la dépendance de la hiérarchie de son lieu de stage, il l'est sous celle de l'école et les actes qu'il pose au cours de son stage sont des actes que lui délègue le formateur de stage ; à ce titre le stagiaire n'est pas responsable de l'acte professionnel qu'il pose. Ainsi le stage peut être un premier lieu concret d'apprentissage de ce qu'est un statut professionnel.

L'alternance caractéristique d'une formation professionnelle

En 1995 un rapport sur l'évaluation de la formation des travailleurs sociaux¹⁰ est publié, suite à une demande du ministère. Il considère que « la façon dont l'alternance est mise en œuvre représente sans doute l'un des atouts majeurs de l'appareil de formation ». Selon les auteurs du rapport, il s'agit, dans le dispositif de formation des travailleurs sociaux, de la mise en œuvre d'une alternance qui « correspond assez étroitement à la définition de la vraie alternance qui, selon les pédagogues, doit être « un processus centré sur l'individu », permettant d'accompagner les transformations psychiques et les recompositions intellectuelles à l'œuvre dans les moments de transition entre travail et formation ». Le rapport conclue sur ce point que « le transfert éventuel de l'appareil de formation sous statut d'apprentissage ne serait sans doute pas porteur de grandes innovations pédagogiques : le travail social n'a rien à envier, dans le domaine de l'alternance pédagogique, à d'autres secteurs professionnels qui ont mieux su

⁹ MENTHONNEX Andrée « Les stages dans la formation en service social » Ecole de Service Social Genève 1973

¹⁰ VILAIN Daniel 1995 *Rapport sur l'évaluation du dispositif de formation des travailleurs sociaux* reprographié 267 p.

valoriser une expérience, parfois plus récente et beaucoup moins accomplie, du rapprochement entre formation à l'école et activité de travail. »

Ce modèle d'alternance permet une formation professionnelle qui se construit sur une double base :

- la certification : le diplôme atteste de la possession de connaissances, ce qui permet au diplômé d'occuper un poste dans l'ensemble du champ couvert par sa qualification, avec, pour les assistantes sociales la garantie qu'une personne non diplômée ne pourra occuper ce poste ;
- la compétence : le stage a permis à l'étudiant d'avoir été confronté à la spécificité de situations vécues dans un contexte particulier, d'avoir su faire face à l'événementiel, à l'inattendu, de connaître des modes de fonctionnement institutionnel différents.

Le caractère professionnel de la formation des travailleurs sociaux est renforcé par d'autres éléments que l'alternance. Outre l'encadrement du stagiaire, les professionnels sont présents à tous les moments de la formation :

- au moment de la sélection des futurs étudiants
- dans l'enseignement : d'une part la majorité des formateurs permanents sont issus de la profession et d'autre part de nombreux professionnels interviennent de manière ponctuelle dans la formation dispensée par l'école ;
- dans la passation des épreuves de certification et, notamment, dans les épreuves liées à l'unité de formation centrale (comme le dossier de pratique professionnelle du DEAS qui est en lien avec l'UF1 « Théorie et pratique de l'intervention en service social »)

Le lien théorie pratique

La mise en œuvre de l'alternance dans le dispositif de formation des travailleurs sociaux a produit des réflexions et analyses, sans cesse renouvelées, sur le lien théorie pratique. Ces réflexions et analyses ont porté à la fois sur des questionnements épistémologiques et sur les dispositifs pédagogiques favorisant ce lien.

En ce qui concerne l'épistémologie, nous n'en sommes heureusement plus aux temps de l'opposition entre la théorie flottant dans le ciel des idées pures (parlant par la voix des savants psychologues et sociologues en particulier) et la pratique où des travailleurs sociaux pragmatiques et activistes plongeaient les mains dans le cambouis pour imposer normes et résignations aux exploités. Depuis une trentaine d'années, les sciences sociales et, en leur sein, le travail social, ont construit des liens théorie – pratique qui ne se limitent pas à une simple opposition. Il ne s'agit pas maintenant de d'aborder ce sujet¹¹. Du lien théorie – pratique je ne retiendrai, pour rester en lien avec la thématique de l'alternance, qu'une image suggérée par Gilles FERRY¹², celle de la carte. Quant on demande à un travailleur social, à un étudiant en stage de théoriser sa pratique on attend qu'il fasse, en quelque sorte, la carte de son terrain d'intervention. Et pour établir cette carte, il va emprunter à d'autres cartographes (les

¹¹ Sur ce thème voir Henri PASCAL « Le travail social et les sciences sociales » chapitre 2 in DE ROBERTIS Cristina 2007 *Méthodologie de l'intervention en travail social* Paris Bayard nouvelle édition

¹² FERRY Gilles « La formation en alternance. Théorie – Pratique » in Association des Formateurs de stage en travail social du Haut Rhin « *Le formateur terrain en travail social Fonction pédagogique et partenariat* » Deuxième Journées nationales des Formateurs de stage en Travail Social Mulhouse les 22 et 23 octobre 1987

professionnels des sciences sociales) qui ont déjà balisé le terrain, qui ont construit des outils pour fabriquer des cartes. Mais chacun sait que, si la carte permet de se repérer sur un terrain, elle ne dit pas toujours que le chemin tracé va être très fatiguant, que des événements imprévus peuvent surgir sur le terrain concret, et, parfois, qu'on peut se perdre même quand nous possédons une carte. La personne qui se promène uniquement sur la carte ne connaîtra jamais ce qu'est le terrain, celle qui se promène sans carte sur le terrain a plus de chance de se perdre que celle qui se promène avec une carte.

Pour en venir à l'aspect pédagogique de la mise en œuvre de l'alternance, on peut dire que les centres de formations de travailleurs sociaux ont, sans cesse, recherché à mettre en place des dispositifs pédagogiques visant à permettre aux étudiants d'effectuer une articulation entre théorie et pratique. Ce qui a amené parfois les financeurs à estimer que ces dispositifs relevaient d'une pédagogie de luxe. Les deux traits constitutifs de ces dispositifs :

- un travail en petit groupe
- la volonté de favoriser la coopération des présents dans l'analyse de la pratique de celui qui l'expose

A partir de ces deux traits les formes et les dénominations ont varié selon les choix pédagogiques et les contraintes budgétaires : groupe d'analyse des pratiques, atelier d'intégration, groupe de supervision.

Dans le même objectif d'articulation théorie pratique, diverses formes de coopération entre les écoles et les terrains ont été tentées, notamment en liant production de recherche, apprentissage de la recherche et stage. Dans les écoles d'assistantes sociales, ce mouvement a pris naissance dans les formations aux méthodes des années 60 (qui ont été à l'origine de la création du DSTS) et, surtout, a été favorisé par l'introduction, en 1980, du mémoire de recherche dans les épreuves du DEAS. Les formes que cela a prises ont été relativement diverses, allant de l'utilisation des travaux des étudiants (en cours de stage et mémoire) dans une finalité de production de connaissances sur un thème demandé par le terrain à de véritables recherches commanditées par le terrain à l'école qui utilise cette commande comme mode d'apprentissage à la recherche¹³.

4. Quelques éléments sur aujourd'hui

Comme je l'ai dit plus haut ce modèle a été dominant des années 1950 aux années 1980, en connaissant diverses modifications. Qu'en est-il aujourd'hui ? En regardant les vingt-cinq dernières années, il faut avoir à l'esprit les profondes mutations qu'a connues la société française dans cette période, mutations qui ont, bien sûr, eu des effets sur les politiques sociales et le travail social.

Tout d'abord on peut constater une modification des rapports entre les centres de formations et les terrains. Jusqu'à une époque relativement récente, le formateur d'école qui recherchait des stages pour ses étudiants prenait son téléphone et appelait son réseau, souvent constitué par les anciens élèves de l'école. Sollicité pour être formateur de stage, le travailleur social en informait sa hiérarchie qui, en général, laissait le travailleur social prendre sa décision. Parfois, quelques gros services avaient attribué une fonction de responsable des stages à l'un de ses cadres. Bref on était dans une situation de relation peu formalisée (en dehors de la convention

¹³ DROUARD Hervé 2006 *Former des professionnels par la recherche Initier à la démarche scientifique* Paris L'Harmattan Coll. Le travail du social 224 p.

de stage) entre l'école et l'institution, le lien était plutôt école- travailleur social de terrain. Progressivement, avec des différences selon les professions, les employeurs sont devenus un acteur de l'alternance, et même l'acteur principal. La décentralisation a ainsi fortement bousculé les liens écoles terrains, notamment pour les assistantes sociales. L'interlocuteur de l'école est, parfois, devenu le responsable formation du conseil général, changeant ainsi d'une relation de professionnel à professionnel à relation d'institution à institution. Le processus a été de même nature dans le secteur associatif du fait, notamment, du mouvement de regroupement des associations.

Les théorisations autour de l'organisation apprenante ont généralisé ce dernier type de relation.

De plus, les récentes réformes des formations initiales (AS, ES, EJE, ME) ont apporté des changements. Le stage ne se fait plus auprès d'un formateur terrain, il se déroule dans un site qualifiant. On passe du professionnel à l'institution. Déjà, la réforme de 1980 du DEAS prévoyait que les DRASS devaient agréer les stages, mais ce que les DRASS agréaient c'était plus le formateur de stage que son institution employeur. Aujourd'hui, en théorie, le stage ne devrait pouvoir s'effectuer que dans un service, une institution reconnus « site qualifiant », mais reconnus par qui ?

Ce site qualifiant a un rôle accru depuis ces réformes car certaines épreuves de certifications sont organisées par ce site en commun avec le centre de formation. D'où l'importance croissante du stage dans le parcours de formation de l'étudiant : le lieu de stage est devenu non seulement un lieu d'acquisition de compétences mais aussi un lieu de certification, participant à la reconnaissance de la qualification.

Cet accroissement du rôle des lieux de stage pose la question de la qualification des formateurs terrain. Comme chacun sait un bon professionnel n'est pas forcément un bon pédagogue et inversement. La question de la qualification des moniteurs de stage (comme on les désignait à l'époque) s'est posé d'une manière forte pour les assistantes sociales après la réforme de 1962 qui a vu l'introduction des méthodes dans le programme. Comment des monitrices de stages qui ne connaissaient pas les méthodes pouvaient-elles enseigner ces mêmes méthodes aux stagiaires ? Une des réponses a été le développement des formations aux méthodes et, après quelques essais, la mise en place de la Formation des Moniteurs de Stage. En 1969 une convention est signée entre le ministère et le Comité d'Entente des Ecoles Françaises de Service Social pour organiser cette formation. Dès 1970 de structures se créent dans diverses régions. Cette formation, longtemps réservées de fait aux assistantes sociales, s'est très lentement ouverte à d'autres professions. Sa réforme en 1998¹⁴ l'a plus largement ouverte mais l'absence d'une certification diplômante a contribué à la marginaliser. A l'heure où la certification passe, en partie, par le site qualifiant, la qualification, donc la formation, des formateurs de stage est une question d'actualité.

Enfin, pour terminer sur la période actuelle, quelques mots sur la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Alors que l'alternance dans les formations permet l'acquisition simultanée et articulées de la compétence (le stage) et la qualification (le diplôme), la VAE est construite sur l'acquisition de compétence par la pratique, l'expérience. Cette compétence devra être ensuite confirmée comme acquise par la procédure de certification, qui authentifiera l'acquisition des compétences et ouvrira, par la qualification (le diplôme), le champ où l'activité professionnelle pourra s'exercer. Reste aussi à voir quels seront les effets du passage de l'Etat aux régions du financement des formations. Il est encore trop tôt pour en avoir une idée.

¹⁴ Ministère de l'emploi et de la solidarité Arrêté du 22 décembre 1998 relatif à la compétence des formateurs de terrain intervenant dans le cadre de certaines formations préparant à des certificats ou diplômes d'Etat en travail social J.O. du 6 janvier 1999

Pour conclure je voudrais situer le modèle français de formation en travail social par rapport à l'Europe. Pour cela je m'appuierai sur une conférence de Christine LABONTE ROSET¹⁵, directrice de l'école de Berlin et présidente de l'association européenne des écoles de travail social. Quatre des caractéristiques de la formation en France sont également présentes dans les formations des pays européens :

- les stages qui sont nettement moins importants en durée qu'en France (sauf la Suisse qui a une durée de stage équivalente à celle de la France : 50 % du temps de formation se déroule en stage) ;
- la durée de la formation initiale qui est généralement de trois ans ;
- la présence de modules de recherche dans cette formation initiale ;
- l'intervention de professionnels (sous forme de chargé de cours) dans le cursus de formation.

Par contre il y a des différences importantes entre la France et le reste de l'Europe :

- les formations en travail social se déroulent dans le cadre de l'Université (parfois par le biais d'instituts spécialisés) dans tous les pays européens, sauf la France
- la formation en travail social s'inscrit en conformité à la déclaration de Bologne (juin 1999)¹⁶ réorganisant la formation supérieure en trois niveaux L.M.D. : dans tous les pays européens la formation en travail social est du niveau bachelor (licence)
- cette inscription dans la déclaration de Bologne a logiquement débouché sur des masters et des doctorats en travail social¹⁷, organisés dans la plupart des pays européens
- enfin, dans de nombreux pays, les filières de formations travail social et pédagogie sociale (équivalent de l'éducation spécialisée) sont nettement séparées. Quand il y a un programme commun entre les deux filières comme en Allemagne, C. LABONTE ROSET déclare « on peut dire que le plus souvent, une seule des deux orientations domine dans le curriculum (majoritairement le travail social) alors que l'autre se trouve de plus en plus reléguée en arrière plan ».

A partir de cette comparaison entre la France et les pays européens, comparaison qu'il faudrait construire d'une manière systématique, nous pourrions souhaiter que le système d'alternance et la présence de professionnels dans tout le cursus de formation et certification, tel que nous la connaissons en France, soient préservés dans le futur. Par contre il faudrait espérer que la reconnaissance de la licence pour les formations de niveau III licence (souhaitées depuis des dizaines d'années), que l'institutionnalisation, dans les centres de formation, de laboratoire de recherche en travail et que l'instauration de doctorats en travail social ne tardent pas trop.

Henri PASCAL

(Conférence donnée lors de la journée d'étude des formateurs de stage organisée par l'IRTS Poitou Charente à Poitiers le 22 mai 2008)

¹⁵ LABONTE ROSET Christine *La formation au travail social en Europe* Conférence inaugurale du 6^e Congrès des Ecoles Universitaires de Travail Social Saragosse 16 – 19 mai 2006

¹⁶ Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie *Déclaration commune des ministres européens de l'éducation 19 juin 1999 Bologne*

<http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm>

¹⁷ LAOT Françoise 2000 *Doctorats en travail social quelques initiatives européennes* Rennes Editions ENSP Coll. Politiques et interventions sociales

Livres, articles, revue

COLLECTIF 2008 *Marie MORET et l'éducation au 19^e siècle. Symposium Guise/ 16 novembre 1996* Reims Presses universitaires de Reims

Aux côtés de son époux Jean Baptiste GODIN, fondateur du Familistère de Guise, Marie MORET a eu un rôle éminent dans l'édification de cette utopie réalisée. Elle a également été fortement impliquée dans l'élaboration du fonds doctrinal et philosophique du système de GODIN, inspiré de FOURIER. Le pilier principal sur lequel repose ce système est l'éducation à laquelle s'attachera Marie MORET. Un livre collectif, issu d'un colloque, rend compte de l'action de Marie MORET.

TABIN Jean Pierre, TOGNI Carola, FRAUENFELDER Arnaud, KELLER Véréna 2008 *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du 19^e siècle* Genève Publications universitaires romandes

Balayant la période qui va de la fin du XIX^e siècle à nos jours, un livre collectif vient de paraître traitant de la construction et l'évolution de l'assistance publique en Suisse.

La première partie retrace la période dans laquelle l'assistance a été créée et l'émergence de la législation sur la protection sociale. Les auteurs structurent leur texte à partir des questions suivantes :

- Pourquoi les lois d'assistance ont-elles émergé ?
- Sur quelles conceptions de la solidarité reposent-elles ?
- Pourquoi ces lois ont-elles été réformées ?
- Quelles sont les populations constituées comme « problème » et cible d'intervention publique ?
- Quels sont les registres interprétatifs mobilisés dans l'analyse de ces problèmes (éthico-moral, psychologique, médical, socio-économique) et en quoi varient-ils ?

La deuxième partie du livre porte sur la période actuelle et repose sur le discours d'acteurs et d'actrices de l'assistance publique : responsables politiques et administratifs, personnel de l'assistance et bénéficiaires.

Comité national d'action sociale 2008 *Le conseil international d'action sociale / International Council on Social Welfare (ICSW) 80 ans d'histoire : Years of History* Rennes Presses de l'EHESP

Du 30 juin au 4 juillet dernier s'est réunie à Tours la trente troisième conférence internationale du Conseil international d'action sociale. Cette conférence est l'héritière des conférences internationales de service social, qui sont devenues conférences internationales d'action sociale en 1966.

Se réunissant 80 ans après la première conférence internationale de service social (Paris 1928), la conférence de Tours a marqué l'anniversaire. Un livre bilingue (français / anglais) retrace l'histoire des conférences et de leur support organisationnel le conseil international d'action sociale (ICSW). Ce livre découpe cette histoire en trois périodes :

- la genèse : 1928 – 1950
- l'ouverture au monde en développement : 1950 – 1974
- l'ICSW à l'échelle mondiale : 1974 – 2008

TETARD Françoise DUMAS Claire 2008 *Filles de justice Du Bon Pasteur à l'Education surveillée (XIX^e – XX^e siècles)* Paris Editions Beauchesne

A partir d'une recherche portant sur l'Internat professionnel d'éducation surveillée de Bourges, Françoise TETARD, historienne et Claire DUMAS, ancienne éducatrice à l'IPES de Bourges, retrace les étapes de la prise en charge des « filles de justice » : « ces mineures sont passées devant un juge, elles ne sont pas forcément délinquantes mais elles pourraient l'être, elles ne sont pas forcément prostituées , mais on pense qu'elles sont au bord de l'être ». Dans un premier temps (chapitre 1), au début du XIX^e siècle, deux congrégations religieuses recueillent les pénitentes, puis viendra (chapitre 2) l'institution du « Bon Pasteur » qui passe d'Angers à Bourges. Dès la fin du XIX^e siècle et jusqu'à l'année 1960, malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, les établissements du Bon Pasteur, spécialisés dans la prise en charge « des filles perdues et des brebis égarées », ont acquis un monopole pour la prise en charge de ce public. Le chapitre 3 examine la situation des « filles dans le paysage correctionnel » entre les deux guerres tandis que les chapitres 4 et 5 traitent de la période post 1945 au cours de laquelle s'effectue le passage du Bon Pasteur (l'établissement de Bourges est racheté par l'Etat en 1968) à l'éducation surveillée. Des témoignages recueillis par les auteurs complètent ces deux derniers chapitres.

JOVELIN Emmanuel (coordonné par) 2008 *Histoire du travail social en Europe* Paris Vuibert

Le travail social est né dans la douleur à travers la charité chrétienne et les associations de bienfaisance dans plusieurs pays européens. Il a toujours évolué grâce à quelques pionniers qui se sont sacrifiés pour aider les personnes en souffrance.

Le développement des différentes formes du travail social en Europe suit une logique presque uniforme en fonction des régimes politiques en vigueur et de l'évolution des politiques sociales, mais cela n'a pas été facile. Si dans les pays occidentaux de l'Europe centrale, voire les pays nordiques, il est possible d'évoquer une construction linéaire du travail social, il n'en est pas de même des pays méridionaux où la dictature a souvent interrompu l'élan des pionniers du social. C'est le cas également des pays de l'Europe de l'Est où il a fallu attendre l'effondrement du bloc soviétique pour que les nouveaux gouvernants, confrontés à la fin de l'État providence, puissent développer le travail social. Cet ouvrage de synthèse, destiné aux étudiants, aux enseignants, aux travailleurs sociaux et à toute personne intéressée par l'intervention sociale propose, dans une optique pédagogique, un panorama idéal typique des modèles du travail social en Europe.

DE ROBERTIS Cristina, ORSONI Marcelle, PASCAL Henri, ROMAGNAN Micheline 2008 « *L'Intervention Sociale d'Intérêt Collectif. De la personne au territoire* » Rennes Presses de l'EHESP Coll. Politiques et interventions sociales

Dans le livre dédié à l'intervention sociale d'intérêt collectif, paru en octobre 2008, le premier chapitre, intitulé « *Histoire : des habits neufs pour des pratiques anciennes* », retrace l'histoire des interventions collectives (groupe et communauté) dans le travail social en France. Présent des le début du travail social avec les résidences sociales, les interventions collectives se sont surtout développées dans les années 60, après les séminaires de l'ONU, dans de grands services sociaux comme ceux des CAF, de la MSA, de la SNCF et dans les DDASS la mise en place de la polyvalence.

BERNARDOT Marc 2008 *Loger les immigrés. La SONACOTRA 1956-2006* Bellecombe en Bauges Editions du Croquant Coll. Terra

Les foyers SONACOTRA sont devenus emblématiques de l'immigration de travail en France. Ce sont ces foyers que Marc BERNARDOT a entrepris d'étudier dans une approche socio-historique à partir d'entretiens, d'enquêtes de terrains et d'étude des archives de leur création à leur transformation en ADOMA. La Société Nationale de Construction pour les Travailleurs a été créée, comme société mixte, à l'initiative du ministère de l'Intérieur au cours de la guerre d'Algérie. Sa création répondait à un double souci : loger les travailleurs immigrés et surveiller les algériens. L'entreprise s'est imposée dans les années 1960 comme le laboratoire de l'habitat social, incontournable pour détruire les bidonvilles et réhabiliter les centres urbains, loger les ouvriers étrangers de l'industrie, des grands chantiers et des villes nouvelles. La SONACOTRA est ainsi devenue un acteur central de la politique d'immigration et a développé un modèle de contrôle social séparé pour les immigrés des anciennes colonies. Implantée nationalement, elle a construit et géré non seulement des foyers pour célibataires, mais aussi des cités d'accueil, des centres d'urgence, et des HLM pour les familles, jusqu'à devenir un des premiers opérateurs de logement social en France.

Dans les années 1970 ce modèle paternaliste, et avec des traits de racisme, entre en crise : il est remis en cause par une mobilisation prolongée et massive des résidents et locataires. Au cours des années 1990 les foyers ont été intégrés dans les politiques de lutte contre l'exclusion et d'accueil des demandeurs d'asile. Malgré ces transformations récentes, les foyers de ce qui est aujourd'hui l'ADOMA restent des lieux centraux de vie des immigrés.

ROLLET Catherine 2008 *Les carnets de santé des enfants* Paris La Dispute Coll. « Corps santé société »

Historienne de la protection de l'enfance, C. ROLLET, dans un nouvel ouvrage, décrit la genèse et l'évolution du carnet de santé des enfants. Créés au milieu du XIX^e par des médecins pour inciter les mères à changer de comportements avec leurs enfants en bas âges, ces carnets de santé se multiplient, sous des formes diverses, pendant la troisième République. A partir d'un corpus de carnets remplis allant de la fin du XIX^e siècle à 1939, C. ROLLET montre les différents aspects et usages de ces carnets, usage médical visant à lutter contre la mortalité infantile, usage des mères qui remplissent ces carnets et donnent ainsi témoignages des pratiques maternelles. Très hétérogènes au départ, les carnets de santé sont unifiés par l'Etat en 1939, sous un modèle unique, modèle qui deviendra obligatoire en 1942.

L'auteur interprète l'évolution du carnet de santé comme une désappropriation progressive des mères au profit des acteurs de la santé publique.

CARBONNIER Youri 2008 *Les premiers logements sociaux en France* Paris La Documentation Française

« Les concentrations de population induites par la révolution industrielle posent très tôt la question du logement ouvrier. Face aux conditions de vie déplorables de familles entières, entassées dans des taudis, au bord du gouffre de la misère et sous la menace des épidémies, des voix s'élèvent. Des industriels d'abord, à Mulhouse et ailleurs, puis des hommes de l'art, enfin des philanthropes férus d'hygiène constituent un mouvement qui vise à améliorer l'habitation ouvrière. La dernière décennie du XIX^e siècle consacre l'essor de ce qu'on appelle désormais les habitations à bon marché, qui sont aussi les premiers logements sociaux, suivant le principe que tout travailleur a droit à un logement décent et sain, gage de son bien-être et de son insertion sociale. Les initiatives se multiplient, prenant la forme de sociétés anonymes ou coopératives ; un bouillonnement d'idées et d'expériences qui se sont concrétisées par des

constructions variées, de la maisonnette individuelle à l'immeuble collectif. Quelques traits communs cimentent ces réalisations : des matériaux solides et sains, bien qu'économiques, un soin particulier pour la distribution des logements, progressivement dotés des meilleures avancées de l'hygiène (douches ou lavoirs) et parés d'un décor sobre mais élégant qui veut témoigner de la dignité des habitants. » (la documentation française). L'ouvrage de Youri CARBONNIER retrace ce premiers pas du logement social en France.

« Murmures de mémoires » 2008. A commander par e-mail : asso.lrsh@free.fr (20,50 € frais de port inclus)

« Lors de leur visite du musée « Enfants de justice », créé en lieu et place de l'un des premiers centres d'observation public de l'éducation surveillée (COPEs), des jeunes de l'Espace dynamique d'insertion (EDI) de Savigny sur Orge (Essonne) ont découvert les conditions d'enfermement que la justice réservait aux mineurs entre 1945 et 1970. Durant vingt cinq ans, 200 jeunes ont été régulièrement accueillis dans ce centre afin d'y être « *observés des pieds à la tête* » pendant quinze jours. Dessins, tests psychologiques, mises en situation permettaient aux professionnels de les classer par catégorie - « petit QI » « pervers sexuel » (pour homosexualité), « délinquant »...- avant de les envoyer dans des pavillons où ils étaient surveillés par des éducateurs. « *Ils avaient fait la guerre et nous imposaient un régime disciplinaire strict. Le plus dur, c'était le mitard !* » confie Jean Pierre, un ancien du centre... Avec le soutien du Théâtre du Fil, les jeunes de l'EDI, certains eux-mêmes sous main de justice, ont monté un spectacle à partir des témoignages laissés par les pensionnaires du COPEs. Une pièce en trois actes que l'on découvrira dans ce DVD, enrichi d'une brève histoire du centre d'observation relatée à travers des images d'archives. Enfin, un making of aide à comprendre le processus de création et la manière dont les jeunes en difficulté d'aujourd'hui ont pu se projeter dans la vie de ceux des années 1950. » (ASH magazine n° 30)

« Madeleine DELBREL assistante sociale (1931 – 1945) » *Ve Sociale* 2/2008

Reprenant la tradition de numéros consacrés à l'histoire, le dernier numéro de la revue du CEDIAS, *Ve Sociale* (n° 3/2008) publie les communications d'un colloque consacré à Madeleine DELBREL. Plusieurs intervenants apportent des précisions sur les caractéristiques du service social durant la période où elle a exercé tandis que d'autres éclairent les divers aspects du positionnement professionnel de Madeleine DELBREL. Rappelons qu'elle a exercé son métier d'assistante sociale de 1931 à 1945 – c'est à dire durant la période du Front Populaire et celle de Vichy - dans la municipalité d'Ivry qui était un bastion du Parti Communiste.

Revue d'Histoire de l'enfance irrégulière n° 10 octobre 2008 ENPJJ Roubaix

Le numéro d'octobre de la Revue de l'enfance irrégulière est consacré à « la prostitution des mineur(e)s au XX^{ème} siècle ». Le dossier est construit en trois parties :

- « Prostitution des filles et action judiciaire » sur deux situations en France et en Belgique
- « Les garçons, entre marché prostitutionnel et identité homosexuelle » traitant de l'Algérie et de la France
- « Contre la prostitution : sociétés philanthropiques et mouvements féministes »

Dans sa rubrique « Pistes de recherche » le comité de rédaction lance un appel « *pour une histoire des maisons d'enfants* » et un article porte sur « *Yvonne Hagnauer et la Maison d'enfants de Sèvres* ».

RAVOUX Françoise « La vie mutualiste aux chantiers navals de La Seyne sur mer XIXe siècle » *Bulletin de PROMEMO* n° 7 décembre 2007 – janvier 2008

Dans le dernier numéro de la très intéressante revue consacrée à l'histoire du mouvement ouvrier en Provence - *PROMEMO* – un article de Françoise RAVOUX est consacré aux mutuelles (patronale et ouvrière) des chantiers navals de La Seyne sur Mer au XIX^e siècle.

Journal du droit des jeunes n° 276 Jeunesse et droit 16 passage Gathois 75012 Paris Tel. : 01 40 37 40 08

Le *Journal du droit des jeunes* (dans son numéro 276 de juin 2008) reprend un article rédigé il y a 31 ans (1977) signé par le psychiatre Stanislas TOMKIEWICZ et de l'ancien directeur de l'établissement de VITRY, Joe FINDER. Cet article, intitulé « *Comment faire de votre enfant un délinquant ?* », rappelle des évidences parfois oubliées : la délinquance se nourrit de la misère et des frustrations.

PASCAL Henri « La construction de l'identité professionnelle des assistantes sociales. L'ANAS 1944-1945 » *La Revue Française de Service Social* n° 231 4/2008 (pp. 102- 124)

La communication sur les débuts de l'Association Nationale des Assistantes Sociales, qui avait été faite le 21 janvier dernier à la journée d'études du Réseau Histoire du Travail Social, a été publiée dans son intégralité dans le dernier numéro de la revue de l'ANAS.

Revue Française des Affaires Sociales n° 1 Janvier – mars 2008 (diffusion La Documentation Française)

Dans son dernier numéro, la *Revue Française des Affaires Sociales* rend hommage à Pierre LAROQUE à l'occasion du centenaire de sa naissance. Elle publie le « *discours prononcé par Pierre LAROQUE le 23 mars 1945 à l'école d'organisation économique et sociale* ». Ce discours traite de la mise en place de la Sécurité Sociale.

CHABROL Raymond « L'administration sanitaire et sociale. Changements de direction » *ASH Magazine* n° 30 novembre/décembre 2008

Dans le numéro de novembre décembre d'ASH magazine un historique de l'administration sociale de l'Etat est présenté en quelques pages, en un moment où les DDASS, les DRASS et la DGAS sont appelés à disparaître à l'horizon 2010.

Du côté des associations histoire

APREHTS

L'essentiel de l'activité de l'association au cours de ce deuxième semestre de l'année 2008 a été consacré à la préparation de la publication des actes du colloque que nous avons organisé en décembre 2005 à Marseille.

En dehors de cette activité, les recherches en cours se poursuivent :

- Annie DEPARDON et Paul ALLARD travaille sur les actions de Mme GAUTIER GONDRAN, fondatrice, entre autres, de l'Association Art et Charité à Marseille (créée en 1914)
- Henri PASCAL poursuit sa recherche sur la période de création de l'ANAS (Association Nationale des Assistantes Sociales)

RHTS

Au cours de la journée d'étude du lundi 6 octobre 2008, Isabelle Von BUELTZINGSLOEWEN, maître de conférence en histoire contemporaine (Lyon 2), a présenté une communication sur : « *la guerre, l'occupation et le régime de Vichy : nouvelles perspectives pour le travail social* ». Dans l'après midi le groupe de travail sur l'histoire des associations professionnelles en travail social a poursuivi ses travaux.

Dans son dernier bulletin « *Contact* » le Réseau Histoire du Travail Social publie la synthèse de la communication de Samuel BOUSSION sur « *ANEJI Association Nationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés 1947 – 1967* » ainsi que des notices sur l'activité du Réseau et une recension des livres récemment parus sur l'histoire et sur le travail social.

Réseau Histoire du Travail Social CEDIAS 5 rue Las Cases 75007 Paris

AH-PJM

L'association pour l'histoire de l'éducation surveillée et de la protection judiciaire de la jeunesse a changé d'intitulé : estimant que la référence à la protection judiciaire de la jeunesse englobe l'éducation surveillée, elle est devenue « Association pour l'histoire de la protection judiciaire de la jeunesse ». Son bulletin de septembre 2008 a poursuivi la publication des sommaires des *Annales de Vaucresson* (période 1976 – 1983). Dans ce même numéro on peut trouver un article de Régis RAFFIN présentant le processus d'un foyer de l'éducation surveillée sur Paris : « *Une nouvelle conception de foyer : La Fontaine au Roi à Paris, 1972* ».

AH-PJM Ferme de Champagne rue des Palombes B.P. 119 91605 Savigny sur Orge

CNAHES

Dans le numéro d'octobre (n° 30) de son bulletin « *la lettre* » le CNAHES publie un hommage à Roland ASSATHIANY, décédé le 26 mai dernier ainsi qu'un article sur « *les premières années d'un centre d'éducation en Bretagne* », il s'agit du centre de Ker-Goat, ouvert en 1940. Le numéro est complété par le compte rendu de la journée régionale du CNAHES Rhône Alpes du 14 mars 2008.

CNAHES 63 rue Croulebarbe 75013 Paris

Mémoires Vives Centres sociaux

L'association Mémoires vives centres sociaux a organisé, le jeudi 23 octobre 2008, une « journée régionale sur l'histoire des centres sociaux » à Villeurbanne sur le thème « *D'où vient demain ? Les centres sociaux cherchent leur histoire* ». Plusieurs interventions ont traité des modalités de recherche sur l'histoire des centres sociaux, de l'intérêt de ces histoires. Au cours de cette journée, Paul MAGUIN, administrateur de Mémoires vives, a présenté son livre : *Construction et mutations d'un réseau militant. Genèse de la Fédération des centres sociaux de la Loire. 1921 – 1971* ».

Dans son courrier de novembre l'association rend compte de son dernier conseil d'administration et rappelle les chantiers en cours :

- histoire du SNAECSO entrepris par Marie GUILLON
- histoire des fédérations : Jacques ELOY travaille à celle du Nord, Marie Jeannette RAT PATRON à celle du Rhône et Paul MAGUIN a écrit celle de la Loire
- les centres sociaux d'Algérie : témoignages et documents sont recherchés.

Mémoires vives Centres Sociaux 10 rue Montcalm 75018 Paris
memoires-vives@aliceadsl.fr

Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social

Notre adresse : La Cité des Associations
Boîte aux lettres 192
93 La Canebière
13233 Marseille cedex 20
Notre courriel : aprehts@wanadoo.fr